



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur Eric DELMELLE demeurant Rue du Tige 2 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Rue du Tige, 2 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section F n°504E, 507B, 508B, 509D.

La demande vise les travaux suivants : **Mise en conformité de l'élevage apicole avec modification du relief du sol** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Ensemble urbanistique n°1 :

- o Le recul par rapport aux limites de fond de parcelle est inférieur à 5,00m ;
- o La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelle ;
- o Les pentes des toitures sont inférieures à 30° ;
- o L'utilisation de bardage métallique comme matériaux de parement ;

- Ensemble urbanistique n°10 :

- o L'utilisation de bardage synthétique comme matériau de parement ;
- o Le matériau utilisé pour une toiture dont la superficie d'un versant est inférieure à 100m² .

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 février 2025 au 03 mars 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be